



Dossier TRAVAIL & HANDICAP dans la fonction publique en 2016 : un FIPHFP fragilisé, à la croisée des chemins.

Contribution en fin de mandat de l'instance nationale

Il y a un an, à l'occasion du dixième anniversaire de la loi de 2005 instituant le FIPHFP (*Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique*) nous titrions déjà «En finir avec l'austérité, pour changer la donne».

Le contexte de l'année écoulée : l'annonce d'un mini-toilettage du décret encadrant le FIPH (qui devrait enfin concrétiser la mise en œuvre de sa saisine directe) ; une réforme territoriale d'ampleur, modifiant le périmètre de nombreux comités locaux ; un audit commun à l'IGAS/IGA sur la politique handicap, sur lequel nous n'avons accès qu'à une courte synthèse filtrée par la DGAFP... Tout ceci n'incite pas à plus d'optimisme, d'autant que **l'austérité ne cessant de se renforcer, les collègues en situation de handicap sont en première ligne des difficultés rencontrées sur le terrain (pression au travail, restructuration, carrière...).**

En matière de bilan plus général, une constante s'impose : l'argent du handicap n'a cessé de susciter la convoitise des gouvernements successifs, au fil du désengagement par l'Etat de ses responsabilités.

Sous la présidence de M. Sarkozy, le retrait de l'Etat dans le suivi des travailleurs handicapés avait généré de nouvelles charges pour l'AGEFIPH et le FIPH, nous avions ensuite été confrontés au refus gouvernemental de dégager les moyens nécessaires en personnel lors du renouvellement de la COG (*Convention d'Objectif et de Gestion*) du FIPH en 2011.

Avec M. Hollande, le débat sur la loi de Finances pour 2015 a vu échouer la tentative de réduire la contribution des universités, mais apparaître une autre ponction, à hauteur de 29 M d'Euros pour compenser une réduction du budget de l'Etat dans le financement des emplois aidés. Ceci, en dépit d'une protestation commune des syndicats et associations du comité national et de l'opposition de son président.

Ce dispositif, reconduit sur 3 années est, nous l'avons déjà dit, scandaleux car il stigmatise les travailleurs handicapés comme une population à part, non bénéficiaire directe du budget de solidarité nationale voté pour les autres personnes éloignées de l'emploi. Pour ne pas noircir le tableau, nous ne reviendrons pas ici sur l'exonération abusive de contribution dont bénéficie un grand ministère (l'éducation nationale).

Ces contraintes politiques n'effacent pas pour autant le travail accompli dans la période en matière notamment de conventionnement avec les employeurs, même si nous y mettons un bémol pour le bilan en matière d'accessibilité.

Nous ne redirons pas ici tout l'intérêt d'une convention qui vise à dépasser les actions ponctuelles pour une politique réfléchie d'accueil et de maintien dans l'emploi. Dans la dernière période, le travail en commissions a permis d'avancer vers l'intégration d'objectifs plus qualitatifs en matière d'accueil dans la convention type.

Par contre, sur l'accessibilité du bâti, le droit de tirage financé à 100 % s'est avéré contre-productif, et déresponsabilisant vis à vis des employeurs. Solidaires demandait le maintien d'un co-financement, suivant le dispositif qui préexistait (ligne budgétaire interministérielle). Le prolongement pour 2 nouvelles années de cette campagne exceptionnelle n'a été acquis que par un vote minoritaire, nous espérons que le dispositif suivant sera basé sur un plan pluriannuel cofinancé.

Notre opposition de principe à prendre en charge la gratification des stages d'étude - nouvellement imposée à tous les employeurs - est davantage comprise et le nouveau dispositif prendra en charge les accueils hors cursus pour les étudiant/es handicapé/es, ce que nous demandions... Encore une fois, si l'on n'y prend garde, une politique financière peut aller à l'encontre de l'objectif de changer le regard sur les capacités de la personne en situation de handicap.

Autre évolution positive, le souci partagé de ne plus découper en tranche les actions menées en lien avec les employeurs : convention emploi / accessibilité bâti/ programme numérique, le tout ayant vocation à être intégré dans la future convention employeur. Et sur le financement, la garantie du droit à compensation, base de la loi de 2005 est réaffirmée, que ce soit via l'employeur ou le FIPH. Une vigilance sur le sujet s'imposera au prochain comité national ...

Une autre préoccupation pour le prochain mandat du comité national FIPH sera d'obtenir des avancées sur le fonctionnement et le rôle des comités locaux, le bilan et les propositions contenues dans le rapport dont nous venons d'avoir connaissance soulignent qu'il y a des marges de progrès ! Ce sera l'une des priorités de notre organisation syndicale...

En conclusion, le FIPH est à la croisée des chemins, riche de l'expérience partagée mais confronté à une politique régressive en matière d'emploi et de services publics.

Ce texte reprend notre intervention au Comité National du 10 mars 2016. Les représentant/es Solidaires ont symboliquement quitté la séance durant la présentation d'un rapport IGAS/IGA passé au filtre de la DGAFP ! Nous avons à nouveau demandé la mise à disposition rapide des outils « DYS » (contre la dyslexie et troubles associés) élaborés par le CNED avec l'appui financier du FIPH.